



2 Octobre 1899

A 1169

Messieurs les membres du Collège  
ichérival de la Ville d'Andenne,

Messieurs

Le Soussigné Alfred Bombiers  
Domicilié à Andenne prend la  
Respectueuse liberté de solliciter  
l'autorisation de pouvoir établir une  
briguette dans sa propriété située  
à Andenne joignant la route de Pié des Dames  
la Commune de Couthisse et M.<sup>me</sup> Husson.

J'espère que vous réserverez un accueil  
favorable à sa requête

Votre Digne Serviteur

Bombiers Mathieu

requête